

On va jusqu'à dire que «la santé de la mère» devrait comprendre également «la santé mentale».

Selon les médecins qui ont fait l'étude de ce problème, les troubles mentaux que prétextent certaines femmes pour justifier leur recours à l'avortement thérapeutique ne sont que des subterfuges qu'elles emploient en vue de se débarrasser de leur enfant.

● (8.30 p.m.)

D'autre part, rien ne démontre que l'on guérit les troubles mentaux en provoquant la fin d'une grossesse. Et, finalement, l'avortement thérapeutique peut, dans certains cas, aggraver les troubles mentaux, lorsqu'il fait naître, chez la femme, des sentiments de frustration, d'hostilité et de honte.

Dans son analyse des avortements thérapeutiques publiée dans le volume 53 de l'*American Journal of Obstetrics and Gynecology*, en 1947, le docteur Perlmutter, de l'Hôpital Bellevue, de New York, dit ce qui suit à la page 1014:

Il ne paraît pas y avoir de condition neurologique ou psychiatrique qui puisse absolument justifier la fin de la grossesse.

Même les menaces de suicide auxquelles ont recours certaines femmes enceintes pour se faire avorter ne peuvent être admises comme argument valable, d'après le docteur Lawrence C. Iolb, directeur de l'Institut psychiatrique de l'État de New York.

Il écrivait, en 1958, dans un livre intitulé «*Abortion in the United States*»:

Il existe un intéressant rapport en provenance de la Suède au sujet de 344 femmes auxquelles on a refusé l'avortement thérapeutique et dont 62 d'entre elles avaient menacé de se suicider si on ne se rendait pas à leur demande. A l'heure actuelle, aucune n'a commis le suicide. La menace de suicide est utilisée fréquemment dans un but d'intimidation.

Quant à l'avortement «eugénique», visant à prévenir la naissance d'enfants anormaux, infirmes, ou porteurs de maladies héréditaires, ou simplement à améliorer la race humaine, il nous paraît également inacceptable.

Si nous nous souvenons bien, nos soldats ont combattu Hitler, qui pratiquait l'eugénisme en vue de préserver l'intégrité de la race allemande. Irions-nous, aujourd'hui, incorporer une telle disposition dans notre code ou simplement permettre, parce qu'il n'y en est pas fait mention, que des médecins pratiquent l'eugénisme?

Le professeur Norman St. John-Stevas, dans le livre *The Right To Live*, cité antérieurement, raconte l'histoire suivante à la page 16 de son livre, et je cite:

Un médecin discute avec un confrère: «Au sujet de la fin de la grossesse, je veux votre opinion:

[M. Rondeau.]

Le père était syphilitique et la mère tuberculeuse. Qu'auriez-vous fait? J'aurais mis fin à la grossesse, répond l'autre. Dans ce cas, vous auriez tué Beethoven!»

Enfin, quelques mots sur l'argument invoqué par les partisans de l'avortement thérapeutique, qui affirment que la pratique courante de l'avortement dans certains hôpitaux constitue un argument en faveur de l'amendement de la loi.

Monsieur l'Orateur, le nombre des vols et des crimes augmente au Canada, tout comme dans les autres pays du monde. Les efforts de la police pour enrayer le crime deviennent de moins en moins efficaces. Mais qui proposerait que les lois actuelles visant le crime soient abrogées? Qui proposerait l'abolition de corps de police, de la Gendarmerie royale ou de la sûreté municipale?

Enfin, les arguments voulant que l'avortement thérapeutique entraîne une diminution des avortements clandestins...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettrait-elle de poursuivre mes remarques pour une minute seulement?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): L'honorable député sait qu'il lui faut le consentement unanime de la Chambre. La Chambre consent-elle à accorder du temps supplémentaire à l'honorable député?

Des voix: D'accord.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, le professeur Quay, que j'ai cité antérieurement, déclare ce qui suit:

La section sur l'avortement proposée par l'*American Law Institute* correspond à la loi danoise de 1939. Or, tandis que le nombre des avortements légaux a augmenté en 12 ans à 5,000 par année, le nombre des avortements criminels, au lieu de diminuer ou de disparaître, a augmenté à 9,000 par année.

Pour toutes les raisons que je viens d'exposer, je crois qu'aucun député, de quelque parti qu'il soit—nous n'avons entendu que ceux qui s'opposent à la mesure—ne saurait faire valoir aucun argument en faveur du bill, car il n'en existe pas.

J'ai eu l'occasion de visiter quatre provinces de l'Ouest, il y a quelques semaines, et j'ai pu y constater que les sentiments contre l'avortement sont les mêmes qu'ici.

Je crois que tous les députés, sans tenir compte de leur confession religieuse, devraient s'unir pour demander au gouvernement de retirer les dispositions qu'il propose d'incorporer dans le Code criminel relativement à l'avortement thérapeutique.